



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Madame KOENDERS
Secrétaire de séance : Madame BALSON
Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 52
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR

Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET

Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur David HAEGY
Monsieur Olivier MULLER

Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : FINANCES

Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Dans le cas où le budget primitif d'une collectivité territoriale pour une année N n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier N, et dans l'attente du vote dudit budget, l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales permet à l'ordonnateur « *de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente* », ainsi que « *de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget* ».

Concernant la section d'investissement, l'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public peut, dès le 1^{er} janvier, et jusqu'au vote du budget primitif, sur autorisation de l'assemblée délibérante :

- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette et aux autorisations de programme ;
- engager, liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel d'une autorisation de programme, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Le vote du budget primitif 2025 ayant été reporté au mois de janvier 2025 dans l'attente de l'adoption du projet de loi de finances 2025 d'ici à la fin du mois de décembre, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales et d'autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement devant être réglées avant le vote du budget primitif 2025.

Le montant des dépenses autorisées, ventilé par chapitre, est réparti selon le tableau ci-après :

Budget principal :

Chapitres	Total des crédits d'investissement ouverts en 2024 BP+BS +DM1 + DM2 (hors RAR et crédits d'AP)	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2025 (25% du total budgété en 2024)
20 - Immobilisations incorporelles	4 343 655,00	1 085 913,75
204 - Subventions d'équipement versées	6 243 000,00	1 560 750,00
21 - Immobilisations corporelles	14 262 730,00	3 565 682,50
23 - Immobilisations en cours	22 647 604,03	5 661 901,01
27 - Autres immobilisations corporelles	500,00	125,00
TOTAL	47 497 489,03	11 874 372,26

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et suivants ;

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** l'exécution des dépenses d'investissement pour le budget principal avant le vote du budget primitif 2025 en janvier 2025, dans la limite du quart des crédits d'investissement votés pour l'exercice budgétaire 2024, exception faite des crédits de paiement afférents aux autorisations de programme et des crédits afférents au remboursement du capital de la dette.
- **d'autoriser** l'exécution des dépenses à caractère pluriannuel des autorisations de programme du budget principal, dans la limite des crédits de paiement 2025.
- **d'autoriser** Madame la Maire, en tant que de besoin, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 57	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance

Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon